

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU SEMINAIRE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES FONCTIONNAIRES DE L'AFRIQUE CENTRALE, DE L'OUEST ET DE L'OCEAN INDIEN,

LIBREVILLE / GABON - 25/27 JUIN 2007

I. Introduction

Du 25 au 27 juin 2007, la Banque Mondiale a organisé à Libreville un séminaire de renforcement des capacités de la société civile et des fonctionnaires des sous régions d'Afrique du centre, de l'Ouest, et de l'Océan Indien sur la l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (« l'ITIE », ou encore « l'Initiative »¹).

Seize (16) pays d'Afrique ont pris part à cette rencontre. La plupart d'entre eux étaient de langue francophone, mais les pays de tradition hispanique et lusophone étaient aussi solidement représentés. La liste des participants figure en Annexe 1 du présent Rapport.

En Afrique, un grand nombre de pays sont fort dépendants de l'exploitation des ressources naturelles, notamment des industries extractives. L'Angola, le Cameroun, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Nigéria, le Soudan et le Tchad sont des pays exportateurs de pétrole ; les revenus liés à l'exploitation des hydrocarbures représentent la part la plus importante des ressources budgétaires de ces pays. D'autres, en phase d'exploration (Sao Tome & Principe, Ghana, Madagascar. La Tanzanie), fondent de grands espoirs sur leurs ressources en hydrocarbures.

Depuis les années 1990, près de deux tiers de l'investissement direct étranger en Afrique Sub-saharienne est concentré, de manière récurrente, dans le pétrole, le gaz et les mines. Cependant, historiquement, cet afflux d'investissements et de ressources de l'Etat ne se sont pas traduits par une amélioration significative des conditions de vie des populations les plus démunies. On constate plutôt une coïncidence entre la présence de ressources naturelles et la pauvreté, la corruption, l'instabilité politique et même les guerres. Beaucoup de pays riches en pétrole, en gaz et en minerais ont aujourd'hui des taux de pauvreté élevés et affichent des indices de développement humain parmi les plus bas, si bien que la présence d'hydrocarbures dans un pays en voie de développement est souvent associé à une malédiction..

Des études conduites par la Banque mondiale et d'autres institutions prestigieuses sur l'incidence de ressources naturelles sur le développement et la réduction de la pauvreté suggèrent plusieurs pistes pour combattre « la malédiction du pétrole ». Les trois causes principales de l'inefficacité des ressources naturelles pour la réduire la

¹ En anglais, l'acronyme de l'Initiative est « EITI »

pauvreté sont (1) le syndrome hollandais, (2) le caractère cyclique du prix des ressources naturelles qui engendre des phénomènes de « boom and bust » de la croissance économique du pays, et (3) la qualité de la gouvernance. A chaque cause correspondent une série de réformes pour les contrôler. La gouvernance est à la fois une des causes fondamentales du paradoxe des ressources naturelles, et un point d'entrée pour créer un cercle vertueux, surmonter les difficultés, et favoriser un développement équitable.

De manière générale, la gouvernance d'un pays peut être évaluée en analysant (1) le processus démocratique par lequel les autorités du pays sont choisies et renouvelées ; (2) l'efficacité des pouvoirs publics et de l'administration; et (3) le respect des citoyens pour les institutions qui les gouvernent. Dans chacune de ces composantes, des réformes peuvent être mise en œuvre. Dans le secteur des ressources naturelles, les réformes de gouvernance consistent essentiellement à améliorer en amont la transparence sur les recettes de l'Etat, puis en aval, à améliorer la transparence et l'efficacité dans l'utilisation de ces ressources. Il est aussi nécessaire de développer les capacités de la société civile afin qu'elle joue pleinement son rôle de contrôle de l'action du gouvernement

C'est dans cet esprit que l'initiative ITIE fut lancée par le Premier Ministre Britannique Tony Blair lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en septembre 2002. L'Initiative se concentre sur le premier volet de la transparence des ressources de l'Etat, c'est-à-dire sur la transparence des « recettes ». Elle concerne le devoir de rendre des comptes des gouvernements, et l'augmentation de la « transparence » dans la gestion des ressources naturelles et financières publiques. L'Initiative fut adoptée par les pays membres du G8 au sommet d'Evian de juin 2003. Ses principes (le Livre Source) furent agréés lors de la conférence de Lancaster House à Londres, en juin 2003. La Conférence d'Oslo en octobre 2006 a mis en place un Conseil d'Administration et un Secrétariat Technique pour l'Initiative. À ce jour, un total de 26 pays Africains, y ont adhéré.

L'Initiative ITIE s'intègre dans un processus mondial dans lequel les investisseurs internationaux, les bailleurs de fonds publics pour le développement, les analystes du développement, et les universitaires, accordent une importance soutenue à la gouvernance des pays en développement et des marchés émergents, tandis que les investisseurs privés des pays occidentaux, en particuliers les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension exigent une gouvernance d'entreprise exemplaire de la part des sociétés cotées. L'Initiative ITIE est sans aucun doute en phase de devenir un critère clé de la décision des investisseurs financiers internationaux, tant au niveau des montants engagés, que du coût de l'argent.

II. Objectifs visés

Les objectifs principaux du séminaire étaient : (1) d'amorcer un dialogue entre les parties prenantes de l'Initiative dans la zone susmentionnée, en l'occurrence, des membres des gouvernements, des hauts fonctionnaires, et des représentants des compagnies pétrolières et minières, des représentants la société civile, et d'organisations

internationales, dans un esprit constructif et de respect mutuel; (2) de transmettre un minimum de connaissances indispensable à la maîtrise du concept et des mécanismes de l'Initiative ; et (3) d'échanger des expériences et d'en tirer les leçons, afin de partager et d'analyser les lourdeurs entravant la mise en œuvre de l'Initiative dans certains pays de l'Afrique et que les différentes parties prenantes puissent s'inspirer des progrès réalisés par les plus avancés.

Le séminaire de Libreville a pris place dans le contexte de la formalisation du processus d'adhérence à l'initiative ITIE, tandis que la plupart des participants n'étaient pas au courant des échéances à court terme. En effet, le Conseil d'Administration de l'ITIE a demandé à son Secrétariat Technique de procéder d'ici à la fin août 2007, à la pré-validation des pays participant à l'Initiative. Le séminaire a donc permis d'alerter les représentants des pays participants sur l'imminence des délais et d'offrir du soutien pour éviter l'exclusion.

III. Méthodologie du séminaire

Les travaux du séminaire de Libreville ont débuté par une cérémonie officielle marquée par les discours de Monsieur le Ministre Délégué aux Finances, SEM. Alexandre Barro Chambrier, représentant le gouvernement Gabonais, et celui du Représentant Résident de la Banque Mondiale au Gabon, Monsieur Olivier Frémond. Puis le séminaire s'est déroulé en 7 sessions plénières et 4 ateliers.

III.1 L'ouverture des travaux

Dans son allocution d'ouverture, SEM. Barro Chambrier a souhaité la bienvenue à Libreville à toutes les délégations. Il a souligné l'importance qu'attache le chef de l'Etat Gabonais à la participation du Gabon au processus ITIE, en rappelant les progrès déjà réalisés par le Gabon depuis 2002, notamment la production de deux rapports ITIE pour les années 2004 et 2005, ainsi que les efforts entrepris pour favoriser le dialogue entre le Groupe d'Intérêt ITIE et la société civile gabonaise naissante. Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement conduit par le Premier Ministre, SEM Jean Eyeghe Ndong, à poursuivre ses efforts pour améliorer les rapports ITIE à venir du Gabon. Monsieur le Ministre Délégué aux Finances a souligné que le rapport ITIE 2006 serait publié en septembre 2007. Il a en outre rappelé que les processus ITIE s'intègrent dans la durée, que chaque pays évolue à son rythme avec ses propres contraintes. Il a recommandé que les institutions internationales en charge de l'Initiative les accompagnent dans leurs efforts, dans un esprit de main tendue, afin que ces pays puissent adhérer à l'Initiative.

Monsieur Olivier Frémond, Représentant Résident de la Banque Mondiale, s'est réjoui de la présence si nombreuse des délégués au séminaire, témoignage de l'intérêt que les parties prenantes de l'Initiative dans les trois sous-régions susmentionnées accordent au sujet. Il a fait un bref historique en caractérisant l'Initiative comme un processus itératif et « une attitude », et rappelé l'interaction entre la transparence, la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté. Monsieur Frémond a aussi réaffirmé le rôle et l'engagement de la Banque mondiale et des autres partenaires au développement, à

soutenir la mise en œuvre du processus, en soulignant que la participation de la Société Civile est une condition essentielle de succès de l'Initiative, et en rappelant le besoin important de formation de cette nouvelle catégorie d'institutions en Afrique de l'Ouest, du Centre, et dans l'Océan Indien.

III.2 Communications de la première journée :

- Introduction à ITIE, présenté par Monsieur Eleodoro Mayorga Alba, Economiste Principal à la Banque Mondiale.
- Les contrats entre les compagnies pétrolières / minières et les gouvernements d'Afrique Centrale, présenté par Monsieur Claude Deroudilhe, Consultant.
- Le rôle de l'Administrateur Indépendant, présenté par Monsieur Philippe Mogin, Associé Ernst & Young.
- L'importance de la Transparence des Finances Publiques, présenté par Monsieur Anton Op de Beke, Economiste Principal, FMI.

IV. Synthèse des délibérations la première journée

Ces différentes présentations, suivies de débats et d'échanges, ont permis de mettre en évidence les aspirations de la Société Civile africaine en ce qui concerne la transparence de leurs gouvernements dans la gestion des affaires publiques, ainsi que de confronter les points de vue entre représentants des gouvernements et ceux de la société civile.

Transparence & Finances publiques : Au sujet de la transparence dans la gestion des Finances Publiques, les séminaristes ont recommandé une plus grande cohérence entre les chiffres de rente pétrolière du rapport ITIE et de l'exécution des budgets nationaux. Certains participants de la société civile ont souhaité étendre le principe de l'ITIE à d'autres secteurs d'activités tels que la forêt, ou encore la gestion de la dette souveraine.

Périmètre d'intervention de l'ITIE : Les représentants d'une majorité de gouvernements et de la société civile ont souhaité étendre l'application des principes de gouvernance et de transparence de l'ITIE à toute la chaîne de valorisation des ressources naturelles, depuis l'octroi des contrats jusqu' à la commercialisation, et l'utilisation des revenus.

Administrateur Indépendant : A propos de l'Administrateur indépendant, dont la mission est de garantir la crédibilité du processus ITIE, il est apparu une certaine confusion dans les missions de celui-ci et celles du Commissaire aux comptes et des auditeurs externes. Certains participants ont soulevé les risques de conflit d'intérêt apparent ou réel, et ont recommandé une clarification précise des rôles respectifs de chacun.

Confidentialité des contrats : Au sujet de la confidentialité des contrats, nombreux sont les participants de la société civile qui ont recommandé la publication

intégrale des contrats pétroliers pour une meilleure information et un suivi plus efficace. Les compagnies pétrolières et certains représentants de gouvernements ont rappelés que la transparence ne doit pas nuire aux intérêts commerciaux des parties prenantes.

Types de contrats : Sur les types de contrat en vigueur (concession et partage de production), il s'est dégagé une préférence par l'ensemble des catégories de participants sur le contrat de partage de production, qui semble demander une meilleure connaissance de l'industrie pétrolière et un suivi efficace de l'exécution des contrats, en particulier des opérations de commercialisation du pétrole brut. Cette préférence traduit les besoins croissant des pays producteurs de la sous-région de mieux contrôler leur industrie pétrolière.

Calendrier ITIE : Il a enfin été porté à l'attention des séminaristes, et plus spécialement aux représentations des pays participants, qu'un processus de formalisation de l'ITIE est en cours. Il sera procédé, d'ici fin Aout 2007, à la pré-validation des pays qui désirent participer ou être candidats à l'ITIE.

Les conditions requises pour accéder à la pré-validation sont les suivantes :

- Déclaration officielle d'adhésion à l'ITIE
- Invitation des parties prenantes (société civile et compagnies pétrolières) pour siéger avec le gouvernement dans un comité local de mise en œuvre de l'EITI.
- Nomination d'un Coordonateur du Secrétariat Technique local et
- Production d'un plan d'action.

V. Synthèse des délibérations de la deuxième journée

La deuxième journée du séminaire a consisté en l'exposé par chacun des 15 pays participant de leur expérience spécifique en ce qui concerne l'ITIE. Ces cas pratiques sur l'avancée de la mise en œuvre de l'ITIE en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Océan Indien ont été suivis par l'organisation de quatre ateliers (4) autour de thèmes suivants :

1. Travaux dirigés sur les contrats de production
2. Les concepts clés de l'administration indépendante
3. Les difficultés des ONG à mobiliser la société civile par rapport à EITI
4. L'implication des artistes à l'EITI

V.1 Analyse et synthèse de la mise en place du processus ITIE dans la Sous-région

Mobilisation de la Société Civile : L'ITIE est une source d'information et un excellent cadre d'échanges et de discussions avec les différentes parties prenantes du processus. De façon générale, la mise en place du processus est en progression. Dans la Sous-région, la société civile est opérationnelle à différent degré de capacité. Les pays où la société civile est plus mobilisée sont la Mauritanie, la Guinée Conakry, la Sierra Leone, le Libéria, le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Tchad, le Cameroun,

le Congo Brazzaville, et la RDC. La Société civile est également mobilisée au Gabon, en Guinée Equatoriale, à Sao Tomé, en Angola, à Madagascar, en Zambie, au Mozambique, en Guinée Bissau, au Botswana et en Afrique du Sud. L'ONG Internationale « Publiez ce que vous payez » joue un rôle fédérateur et d'organisateur d'assistance technique.

Les pays où l'ITIE a progressé davantage sont les pays où l'engagement et la volonté politique du gouvernement sont plus solides et consistants. Sans une participation décidée des responsables des gouvernements au plus haut niveau il est très difficile d'obtenir le support des fonctionnaires et de compagnies. Malgré cet engouement général des difficultés subsistent.

Les difficultés se résument en terme de :

- Besoins importants de formation et d'accompagnement.
- La sécurité de leurs représentants. A cet égard les participants à l'atelier veulent saisir le Conseil d'Administration de l'ITIE pour que les gouvernements au moment de leur adhésion octroient les libertés nécessaires à ces représentants pour remplir leurs fonctions.
- L'amélioration des contrats pétroliers avec la suppression des clauses de confidentialité dans les nouveaux contrats.
- Un effort de désagrégation des données dans les rapports ITIE jusqu'à pouvoir expliquer les écarts observés.

Le rôle de la Banque Mondiale : L'aide de la Banque mondiale est un élément important. Des demandes d'assistance ont été exprimées par les représentants de la Guinée Equatoriale, de la Cote d'Ivoire, de la DRC, de Madagascar et du Tchad afin de lancer le processus ou pour le redémarrer suite au changement du gouvernement.

Communication : L'importance d'une stratégie de communication pour réussir à porter à la connaissance des populations les progrès accomplis en général, les implications des rapports ITIE dans les pays où ces rapports sont déjà disponibles.

V.2 Les ateliers

Atelier Numéro 1 : Les contrats de production

Président : Mr. Claude Deroudihle, consultant

Rapporteur : Mr Rick Tsouck Iboundé, Banque Mondiale

L'atelier N° 1, consacré aux contrats d'exploration et de production pétrolière avait pour objectif de renforcer les connaissances des participants sur les concepts clés liés aux contrats pétroliers. Il a consisté en une présentation théorique suivie de discussions/échanges d'expériences sur quatre points : (1) la modélisation des contrats, (2) les clauses générales et spécifiques des contrats, (3) la négociation, et (4) le suivi des contrats

La modélisation des contrats

Il s'agit de la formalisation mathématique et comptable des paramètres du contrat afin d'avoir une réalité future de la distribution de la rente du champ faisant l'objet du contrat au moment de la négociation et la signature du contrat.

Les clauses des contrats

Les clauses des contrats permettent de définir les obligations et les moyens respectifs de l'Etat et de l'entrepreneur, et d'assurer le contrôle des engagements de chacune des parties, durant la vie du contrat. Elles comprennent les clauses générales (techniques, opérationnelles, administratives et financières, commerciales, et juridiques) et les clauses spécifiques (économiques et fiscales). Les clauses de confidentialités qui ont fait l'objet de vifs débats pendant le séminaire font parties des clauses juridiques et techniques. Un certain nombre d'arbitrages sont nécessaires par les autorités contractantes suivant la maturité et les caractéristiques techniques et financières des zones d'exploitations.

La négociation des contrats

Essentiellement la négociation est une confrontation des visions de l'entrepreneur et de l'Etat sur les caractéristiques techniques du champ de pétrole ou de gaz qui sera exploité, et donc de sa rentabilité financière. Son objectif est la définition de la rente que l'Etat va dégager de l'exploitation du champ, ainsi que du rendement financier de l'investissement engagé par le partenaire technique et financier, en fonction du risque encouru par ce dernier. Elle implique un arbitrage entre le risque que l'entrepreneur est prêt à prendre et la fiscalité que l'Etat est prêt à lui consentir. La négociation/arbitrage de ces deux visons aboutit à la définition des clauses qui constituent le contrat.

Le suivi des contacts

A l'issu de cet atelier, l'ensemble des participants ont affirmé que le suivi technique, comptable, budgétaire, contractuel et juridique des contrats est une partie essentielle de l'ITIE. Les participants de la société civile ont recommandé une implication plus étroite de la société civile sur l'interprétation et les modalités de reporting des flux d'information relatifs aux contrats. Une telle implication nécessite au préalable un effort de formation intense des ONG.

A l'issue des discussions, les participants ont fait les recommandations suivantes pour garantir des contrats pétroliers durables et équitables :

- Impliquer la société civile dès la phase de négociation des contrats.
- Introduire dans les contrats des clauses relatives aux subventions à la société civile qui précise le mécanisme de subvention ainsi que le périmètre géographique de ces subventions.
- Rendre les contrats plus flexibles en permettant la possibilité d'introduire de nouvelles dispositions juridiques en cas de changement des conditions

(économiques, juridiques...) et la possibilité de renégociation des contrats à la demande des deux parties.

- Dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits sociaux sur les sites d'exploitation pétrolière, introduire dans les contrats des clauses affectant les bonus de signature et les fonds de remise en état afin que ces derniers soient investis dans la région d'exploitation.
- Entreprendre des campagnes d'information publique pour clarifier les différentes phases de l'activité pétrolière afin d'éviter la confusion entre exploration, découverte et exploitation.
- Rendre systématique les études d'impact environnemental et social des projets pétroliers préalablement à la négociation des contrats.
- La mise à disposition de l'entrepreneur et l'Etat du même modèle de simulation des contrats. Les coûts de la modélisation étant à la charge des deux parties.
- Introduire dans les contrats les clauses relatives au transfert des technologies et traiter les personnels nationaux et internationaux équitablement.
- Afin de diminuer le taux de remise en cause des contrats, y introduire des clauses de bonne foi et de bonne volonté.

Atelier No 2 : Le rôle de l'Administrateur indépendant

Président: Mr. Philippe Mongin, Ernst & Young

Rapporteur : Mr Faustin-Ange Koyassé, Banque mondiale

Les discussions ont essentiellement porté sur la mission de l'Administrateur indépendant, ses responsabilités par rapport à ceux du commissaire aux comptes, ses relations avec le comité de suivi et son président, les difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission, et les possibles améliorations du Livre Source.

Sur la mission de l'Administrateur, les participants ont retenu que conformément au Livre source, l'Administrateur indépendant est le garant de la crédibilité du processus ITIE. Conformément à ses termes de référence, l'administrateur indépendant a pour mission de procéder à la collecte des données volumétriques et financières auprès des sociétés extractives et auprès de l'Etat, à l'agrégation des données, au rapprochement des déclarations de paiements effectués par les sociétés pétrolières et des revenus perçus par l'Etat et, à la préparation du rapport incluant la constatation des écarts.

Les responsabilités de l'Administrateur se limitent à la constatation des écarts contrairement au commissaire aux comptes ou à l'auditeur externe qui ont pour mission de procéder à l'analyse et à la certification des comptes de la société exploitante, assortie de la délivrance d'une « opinion ». L'Administrateur indépendant n'a pas mandat de fournir des explications sur les écarts constatés.

Par contre, les rapports du commissaire aux comptes et de l'auditeur externe incluent des observations précises et des recommandations à mettre en œuvre en vue de

remédier aux insuffisances, omissions et éventuelles malversations constatées. Il atteste de la régularité et de la fiabilité des comptes établis selon les normes et pratiques internationales de la profession comptable et financière.

Sur les **rapports de l'Administrateur Indépendant avec le comité de suivi ITIE**, les participants ont retenu que le rapport de l'Administrateur ne peut faire l'objet de modifications de la part du comité tripartite et de son Président. Par contre le rapport devra faire l'objet de commentaires et explications de la part des parties prenantes (sociétés civiles, sociétés pétrolières et gouvernement), lesquels commentaires pourront être rendus publics dans les mêmes conditions que le rapport de l'administrateur indépendant.

En ce qui concerne les **difficultés rencontrées par les Administrateurs Indépendants dans l'accomplissement de leurs missions**, il a été précisé que la crédibilité des chiffres et la qualité du rapport de l'Administrateur dépendent essentiellement de la participation des sociétés extractives, de l'Etat et de ses démembrements, ainsi que de la fiabilité des données collectées. Le taux de réponses au questionnaire adressé par l'Administrateur, la qualité des états financiers et des données volumétriques transmises, conditionnent la qualité du rapport produit par l'Administrateur Indépendant.

Cependant, les sociétés privées tiennent une comptabilité régulière dont les standards sont codifiés et reconnus internationalement, tandis que les administrations publiques souffrent de problèmes de tenue de leur comptabilité, d'ambiguïté sur les standards, et d'archivage des données. Par ailleurs, les données comptables et financières des entreprises extractives sont arrêtées base « caisse » alors que celles de l'Etat et ses démembrements sont sur base « engagement ».

Une grande partie des écarts constatés entre les déclarations des sociétés extractives et celles des gouvernements sont souvent dus à une mauvaise interprétation du questionnaire et de la définition des données volumétriques et financières demandées, aux délais enregistrés dans l'exécution et la clôture des opérations financières et comptables en fin d'exercice (lag), à la variation du taux de change en raison de des paiements en devises, et parfois à une certaine précipitation dans la préparation du rapport. Les retenus à la source, les redressements fiscaux et paiements directs constituent également des pratiques devant faire objet d'une attention particulière car elles constituent des éléments explicatifs des écarts entre les données déclarées par les sociétés pétrolières et les revenus perçus par l'Etat d'une part, et entre les sociétés nationales et le Trésor public d'autre part.

Les améliorations suivantes ont été proposées au Livre Source

- Recommander dans le Livre Source que les Etats exigent que les entreprises extractives, et les sociétés nationales produisent des rapports d'audit et de certification des comptes en conformité avec les standards financiers internationaux

et que les déclarations de l'Etat soient audités par la Cour des comptes ou son équivalent.

- Evoluer vers une plus grande transparence dans la gestion des sociétés nationales et des activités de commercialisation du brut (« trading »), en instaurant un système d'audit régulier et la mise en place d'un bilan matière, pour adresser la problématique du profit-oil et donc savoir comment le nombre de barils partagés ou commercialisés s'est transformé en ressources financières.
- Recommander l'adoption du principe d'octroi à l'Administrateur d'un contrat pluriannuel assorti d'un plan programme de travail et d'un budget conséquent afin d'assurer une visibilité à la lecture des transactions comptabilisées et aux écarts constatés.

Atelier No 3 : Les difficultés de mobiliser la société civile sur l'Initiative

Président : Jean Claude Katende (Président de PWYP RDC)

Rapporteur: Matteo Pellegrini (Publish what you Pay)

La difficulté de la société civile à mobiliser efficacement sur l'initiative ITIE tient au fait que pour mobiliser, il faut au préalable s'assurer de l'efficacité de la participation de la société civile qui pour le moment reste encore embryonnaire et rudimentaire dans ses compétences. Pour que la société civile joue pleinement son rôle, il faut qu'elle soit compétente, indépendante et crédible. Pour ce faire, il est essentiel de mettre en place des processus de consultation direct avec la société civile elle-même, et de sélection standardisée et encadrée, qui permettent à la société civile de choisir ses propres représentants en se basant sur la performance et la compétence des ONG (Exemple du Congo). Il est aussi essentiel de continuer et d'augmenter le processus de formation engagé. Il a été recommandé de réaffirmer et de renforcer les dispositions du Livre Source concernant la société civile, et de mener à bien un processus de validation de la participation de la société civile à l'Initiative.

Compte tenu de ce qui précède, des efforts doivent être entrepris dans les rubriques suivantes :

La communication

Assurer une bonne communication au sein de la société civile

- Mettre en place un code de bonne conduite pour les représentants des ONG engagées dans l'initiative ITIE
- Organiser des forums de restitution à la charge du fonds fiduciaire multi-bailleurs géré par la Banque mondiale
- Utiliser les ratios internationaux et communautaires dans les rapports, simplifier le langage
- Créer et diffuser des bulletins d'information
- Aider à la Formation de la presse

La formation

La formation doit être planifiée au sein du Secrétariat Technique de l'ITIE et intégrée dans son plan d'action.

- Effort d'information et de vulgarisation du Livre Source
- Renforcer les échanges sous-régionaux et des mêmes groupes linguistiques
- Respect des langues au niveau de la dissémination de l'information (site web ITIE, rapports etc....)

La protection des personnes physiques

Assurer que les activistes de la transparence agissent sans crainte et en toute liberté d'expression.

- Dans le contexte ITIE, encourager les Etats à ratifier et mettre en œuvre les mécanismes existants pour la protection des droits de l'homme – (rapporteur spécial pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme).
- Le Secrétariat Technique de l'ITIE devrait développer une compétence et une capacité d'investigation des cas de harcèlement et d'intimidation, et des mécanismes d'intercession de la part du Conseil d'Administration de l'ITIE auprès des autorités publiques, pour faciliter la résolution des cas d'intimidation

Atelier No 4 : L'implication des artistes dans l'initiative ITIE

Président : Maître Minkoe Mi Nzé, Artiste peintre et Directeur général de l'Ecole Nationale d'Arts et Manufacture.

Rapporteur : Patrice Etong Oveng, Banque Mondiale

Les artistes représentent des acteurs importants de la vie sociale en Afrique. L'idée de les associer à ce séminaire était d'ébaucher les perspectives de leur implication dans la dissémination des principes de l'ITIE. Avant leur participation au séminaire de Libreville, les artistes ne connaissaient pas l'ITIE. Le séminaire de Libreville a donc servi de découverte pour ces derniers. Cependant, ayant pris connaissance des missions poursuivies par l'ITIE, les artistes conviés ont souhaité s'informer davantage et s'impliquer dans la vulgarisation des principes de base de l'ITIE ainsi que de la bonne gouvernance. Ils ont suggéré de se mobiliser pour :

- La création d'œuvres artistiques didactiques faisant l'éloge de la transparence et de la bonne gouvernance, si possible dans un esprit de bonne humeur (pièces de théâtre, comédies, sketches, chansons, œuvres littéraires etc..). D'autres événements artistiques, tels que des expositions de peinture ou de sculpture sont envisageables.
- Organiser des journées culturelles sur des thèmes liés à la bonne gouvernance et la transparence.
- Créer une coalition des artistes en faveur de L'ITIE.

Les artistes participants ont souhaité que la Banque Mondiale, par le biais du fonds fiduciaire multi-donneurs, reste impliquée pour mettre en œuvre leurs recommandations. Ils ont aussi réaffirmé la nécessité de garantir leur sécurité physique..

VI. Synthèse des délibérations de la troisième journée

La dernière journée du séminaire a été marquée par une session plénière autour de deux présentations sur :

- La mobilisation de la société civile autour de L'initiative ITIE, présentée par Mr Matteo Pellegrini (Publish What You Pay), suivi de deux études de cas : Madagascar et la Guinée Conakry.
- La coordination sous régionale : la proposition de la Banque des Etat de l'Afrique Centrale(BEAC).

VI.1 La mobilisation de la société civile

L'implication de la société civile dans les comités nationaux est une avancée positive à encourager. Elle contribue à alimenter le débat public, et son implication effective confère une crédibilité au processus. En Afrique, la Mobilisation de la société civile reste encore très faible du fait que, EITI est un domaine très technique dont le champ d'intervention (pétrole, mines et finances) reste assez difficile à maîtriser pour ses représentants. Aussi, dans la majorité de cas, les membres de la société civile sont sous représentés dans la plus part des comités nationaux.

Dans plusieurs pays (Madagascar), la société civile demeure éparse, mal définie, inorganisée, connaît des problèmes de conflits de représentativité et de leaderships. Elle est le plus souvent mise devant « le fait accompli » dans l'établissement des rapports ITIE et n'est pas impliquée en amont du processus. Tous ces éléments réunis concourent à sa fragilisation et de facto, affaiblissent sa capacité de mobilisation.

Pour remédier à cet état de fait, des recommandations ci-après devraient concourir à développer sa capacité de mobilisation en faveur de l'ITIE :

- Appuyer le renforcement des capacités de la société civile dans le processus ITIE, par la formation de ses membres.
- Légiférer en faveur de la reconnaissance du rôle de la société civile dans la promotion de la bonne gouvernance en général et de l'ITIE en particulier.
- Garantir la sécurité et l'intégrité physique de ses représentants.

VI.2 Coordination sous-régionale

La séance plénière numéro 8, animée par la BEAC, a permis aux participants de s'informer sur le projet de mise en place d'un secrétariat de coordination et de traitement

de l'information sur les industries extractives au sein de la BEAC, dont le démarrage effectif des activités est prévu pour le premier trimestre 2008.

Lancé en septembre 2004 lors de la réunion des Ministres des Finances de la zone franc, ce projet a été adopté par le comité ministériel de l'UMAC le 31 janvier 2006 et mandat fut donné au gouverneur de la BEAC pour le mettre en forme. Le comité Ministériel de l'UMAC du 29 mars 2006 a adopté les principes généraux, l'organigramme du secrétariat et le budget de la première année. Le projet prévoit la mise en place d'un comité sous-régional de suivi qui est l'organe de concertation et de suivi et le secrétariat permanent qui est la structure opérationnelle.

Les participants ont relevés que le projet de coordination subrégionale n'était pas suffisamment connu. Ils se sont également demandé comment la BEAC allait s'organiser pour assurer la coordination avec les pays hors CEMAC et hors zone franc de la sous région. Il a été recommandé que le projet de coordination soit en phase avec le comité internationale ITIE et de procéder à une plus grande sensibilisation avant le début effectif de ses activités.

VII. Conclusions et recommandations

Dans leur fiche d'évaluation, les délégués ont majoritairement salué la qualité des communications et des experts retenus, les thèmes évoqués, la bonne qualité d'échanges et de partages d'expériences. Ils ont soulevé quelques faiblesses dans la gestion des questions d'intendance et félicité l'initiative de la Banque mondiale, jugée utile et instructive dans la l'appropriation de L'ITIE.

L'expérience acquise à travers ces trois jours a mis en évidence les besoins immenses de formation, de la société civile et des fonctionnaires de l'Etat. Cette formation devrait couvrir à la fois les aspects techniques des industries extractives et les relations entre société civile et gouvernements. Une « Ecole de la Transparence » pourrait être mise en place pour remplir cette mission, en coopération avec les institutions financières internationales et le support du fonds fiduciaire multi-donneurs. Une formation spécifique pour les journalistes serait aussi hautement utile.

La sécurité et l'intégrité des personnes physiques militant pour une plus grande transparence est un véritable problème dans certains pays de la Sous-région. Il est recommandé que le sujet soit porté à l'attention du Conseil d'Administration de l'ITIE.